## République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

## Séance du 04 avril 2019

Membres en exercice : Date de la convocation: 26/03/2019

11 L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée,

s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents: 7

Présents: José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD,

Votants: 7 Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude

GILLON

Pour: 7 Représentés:

Contre: 0 Excusés: Jean-Paul BOUFFIER, Michel GENEVRIER, Michel PHILIP

Abstentions: 0 Absents: Guy ALBRAND

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

## Objet: Votes des taxes. - DE\_2019\_014

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2019, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de :

- ne pas modifier les taux d'imposition des taxes pour l'année 2019 et de conserver les taux appliqués en 2018

| Taxes                | Taux de référence 2018 | Taux d'imposition 2019 |
|----------------------|------------------------|------------------------|
| D'habitation         | 8,14                   | 8,14                   |
| Foncière (bâtie)     | 16,32                  | 16,32                  |
| Foncière (non bâtie) | 52,96                  | 52,96                  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit : 8,14 % pour la Taxe d'Habitation, 16,32 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 52,96 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Iosé SARLIN

RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2019
004-210402343-20190404-DE\_2019\_014-DE